MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23/09/2024
Dossier complet le : 15/11/2024
N° d'enregistrement : 2024-8180

1 Intitulé du projet

Implantation d'un parc photovoltaïque au sol de production d'électricité avec une puissance crête installée de 998,8 kWc sur la commune de BENET (85 490)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
ODEN

Raison sociale
ODEN

N° SIRET
9 1 9 1 7 4 6 8 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)
SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
MARCAIS

Prénom(s)
GUILLAUME

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Installation photovoltaïque de puissance supérieure à 300 kWc mais inférieure à 1MWc (998,8Wc). Implantation hors toitures et hors ombrières situées sur des aires de stationnement => projet soumis à examen au cas par cas.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation d'un parc photovoltaïque au sol de 1,2 ha sur structure porteuse type table solaire X-Ground V2 de la société Adiwatt (cf Annexe 8). Les tables (ensemble de panneaux photovoltaïques) sont maintenues sur des fondations en acier galvanisé de type micropieux battus. L'installation de production aura une puissance crête de 998,8 kWc. L'énergie produite sera en totalité injectée au réseau public d'électricité.

L'installation sera construite sur une parcelle de terrain plane classée en zonage Ue (à vocation économique) selon le PLU en vigueur et en continuité d'une zone d'activité existante accueillant une installation de production d'Energie renouvelable (méthanisation) .

Le raccordement entre les panneaux/onduleurs et le poste de livraison (pdl) sera fait en basse tension au niveau du poste électrique situé à proximité immédiate du site.

Ce projet n'est pas accompagné de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Créer une centrale photovoltaïque au sol de petite envergure permettant de produire de l'électricité renouvelable localement sur la commune de BENET. La production de l'installation sera de près de 1 230 MWh par an soit l'équivalent de la consommation électrique moyenne annuelle de 246 foyers (la commune compte actuellement 4059 habitants). La production annuelle permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 337,5 tonnes de CO2 par an.

Aussi, ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs territoriaux sur le développement des énergies renouvelables et notamment du photovoltaïque.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, les principales étapes réalisées seront les suivantes :

1 - Réalisation d'une étude de sol pour déterminer les caractéristiques mécaniques notamment sur la zone d'implantation
2 - Réalisation de test d'arrachement pour les fondations des structures porteuses
3 - Réalisation de la demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau de distribution (ici Enedis)
4 - Pose des clôtures, des fondations, structures porteuses des panneaux
5 - Réalisation des tranchées pour passage des câbles enterrés entre les onduleurs et le PdL
6 - Pose des panneaux et onduleurs, passage des câbles, raccordement électrique

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation puis de démantelement les principales étapes réalisées seront les suivantes :

- Exploitation sur 25ans garantie ou plus en fonction de la puissance résiduelle des panneaux

- entretien de l'espace prairial via éco-paturage avec des exploitants ovins du secteur géographique et/ou débroussaillage mécanique manuel (ou drône), aucun produit chimique ne sera utilisé pour cet entretien

- Maintenance préventive annuelle sur la centrale (thermographie, contrôle onduleurs et panneaux,etc...).
- Nettoyage des panneaux prévisionnel tous les 3 ans avec de l'eau sans additif.
- Maintenance curative si nécessaire sur l'ensemble de la centrale photovoltaïque (clôture, structures, équipements électriques,...)
- démantèlement de l'ensemble de la centrale photovoltaïque et traitement des éléments selon les différentes filières spécialisées (panneaux, équipements électriques, structures acier,...).

Il n'y a pas d'imperméabilisation du sol hormis une dalle béton de 18m² pour le poste de livraison (soit 0,15% de la surface clôturée 1,2 ha).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure de déclaration préalable au titre de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol (surface projetée panneaux, piste, PDL,...) :	6 730 m²
Nombre de modules PV de 615 Wc :	1624
Surface de panneaux :	4 385 m²
Nombre d'onduleurs :	9
Longueur de tranchée :	200 m
Surface de piste périphérique :	2 250 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : LA MOTTE AIMOND DU NORD

Localité : BENET

Code postal : 8 5 4 9 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 4 6 ° 2 3 ' 0 7 " 9 Lat. : 0 0 ° 3 6 ' 2 5 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de BENET (85 490) - Zone Classée Ue

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	Le projet se situe à l'extrémité ouest d'une ZNIEFF de type 2 (520016285 - Plaine de Niort Nord-Ouest - Vendée) d'une superficie de 4 773 ha. Au regard des caractéristiques de l'installation et du lieu d'implantation au sein d'une zone d'activités économiques et des accès routiers, le projet n'est pas de nature à impacter les espèces patrimoniales dont les espèces faunistiques représentatives des milieux environnants.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☑	☐	"Le projet se situe au sein du parc naturel régional du Marais Poitevin (FR 8000050) d'une superficie de 198 188 ha. En privilégiant une implantation d'une centrale PV de petite taille au sein d'une zone destinée à l'accueil d'activités économiques, le projet évite la consommation d'espaces naturels et la mitage du territoire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	- Aucune zone humide recensée sur le secteur du projet selon l'inventaire communal réalisé par le SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin (cf carte en annexe) - zone humide recensée la plus proche à 3km à vol d'oiseau au sud-ouest (géoportail/biodiversité)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Pas de zone polluée recensée à partir du référentiel BASIAS/Basol
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	La commune de BENET est concernée par la Zone de Répartition des Eaux Marais Poitevin (eaux superficielles et souterraines) selon la DREAL. A noter que le projet de centrale solaire photovoltaïque n'entraîne aucun prélèvement d'eau potable.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Cartographie de situation du projet par rapport au site Natura 2000 en Annexe 7 Réponse détaillée en Annexe 9 de la présente demande
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	10m3 d'eau seront utilisés tous les 3ans en moyenne pour le nettoyage des panneaux, soit un total de 75 m3 pour une durée d'exploitation de 25 ans. Cette étape sera réalisée par une entreprise spécialisée pour le nettoyage des modules photovoltaïques utilisant de l'eau du réseau et/ou avec système de récupération de pluie sur les locaux de l'entreprise. Aussi cette action est réalisée hors période de restriction en cas de sécheresse
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Non pas de fondation profonde. Pas de décaissement ou excavation pour créer les fondations (usage peiux et micropieux qui ne détériorent pas les écoulements naturels. Pas d'imperméabilisation des sols. La tranchée pour le câblage électrique entre les onduleurs et le Poste de Livraison sera à 80cm de fond de fouille maximum. Les matériaux utilisés ne bloqueront pas les écoulements d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Pas d'excavation ou décaissement pour créer des fondations. Le terrain est plan. Néanmoins il y aura la tranchée pour passer les câbles électriques BT entre les onduleurs et le poste de livraison. Une partie de la terre ne sera pas réutilisée dans la tranchée car le volume des fourreaux est à prendre ne compte. La terre (25m3) sera réutilisée sur site pour combler une légère dépression dans le sol. Pour la piste périphérique : 1 250 m3 de sable/graviers seront nécessaires
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Les graviers+sable pour la piste péripéhrique et le lit de passage des fourreaux des câbles électriques.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Sable à tranchée pour un volume de 15m3 + 1250 m3 de graviers + sable pour la piste périphérique. Ces matériaux proviendront d'une carrière la plus proche possible.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Il est rappelé que la centrale solaire photovoltaïque ne consomme pas de ressources naturelles, notamment d'eau potable, et ne génère pas d'effluents. Pour le nettoyage des panneaux, 10m3 d'eau seront utilisés tous les 3 ans en moyenne pour le nettoyage des panneaux, soit un total de 75 m3 pour une durée d'exploitation de 25 ans.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Réponse détaillée en Annexe 10 de la présente demande
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Comme mentionné précédemment, la parcelle visée par le présent projet est une parcelle de grande culture jouxtant une zone d'activité et proche d'un parc éolien. L'occupation des sols ainsi que sa proximité avec le tissu urbain limite son intérêt pour l'avifaune, et notamment l'Outarde canepetière. Il est rappelé par ailleurs la surface concernée reste limitée (1,2 ha soit 0,007% de la surface totale de la zone N2000).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Selon le PLU de la commune de BENET, le projet est localisé au sein d'un zonage d'urbanisme Ue dédié à l'accueil d'activités économiques. Il ne s'agit donc pas d'un espace naturel, agricole ou forestier au sens de l'article L151-11 du règlement d'urbanisme.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Réponse détaillée en Annexe 11 de la présente demande
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Retrait et gonflement des argiles : les fixations des tables photovoltaïques et d'autant plus celles par micro-pieux ne sont pas sensibles et soumis à la réglementation sur le sujet. Pas de risque d'innondation sur le site
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Pas de risque sanitairee généré par les panneaux
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Non Concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Non sur les 25 années d'exploitation de la centrale, simplement lors de la phase de construction et de démantèlement de la centrale sur 4-6 mois
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	La centrale PV n'émet pas de bruit. Aussi le site en question comporte déjà des infrastructures environnante émettant par nature davantage de bruit (routes D148, A83, D25E, industrie, parc éolien,...)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Non concerné
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	la centrale photovoltaïque n'émet pas d'odeur
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Non concerné
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	la centrale n'émet pas de vibrations et ne vibre pas
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	Pas de vibration dans l'environnement de la centrale. Les vibrations émises par les voies de transport terrestre ou aérien n'ont pas d'impact sur les équipements photovoltaïques.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Les panneaux photovoltaïques n'émettent pas de lumière mais peuvent refléter la lumière sur des occurences très courtes dans l'année. Dans le cas présent, au regard de la disposition de la centrale et des voies de transport routier, il n'y aura aucune gêne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Non concerné
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	La centrale photovoltaïque ne produit pas de rejet atmosphérique
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	La centrale photovoltaïque n'émet pas de rejet liquide.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	la centrale photovoltaïque n'émet pas d'effluents
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	En phase d'exploitation, la centrale solaire ne produit pas de déchets. En fin d'exploitation, il convient de souligner que conformément à la réglementation, les panneaux solaires seront recyclés, tout comme les onduleurs, les structures et clôtures en acier...
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Non, au regard des enjeux paysagers et patrimoniaux proches et lointains, les caractéristiques de la centrale (hauteur maîtrisée de 2,6m) sur zone de plaine étendue) ne porteront pas atteinte au patrimoine. Aussi, le projet fait pleinement partie d'une zone d'activité économique avec déjà des infrastructures industrielles bien plus impactantes visuellement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	L'installation de panneaux solaires se substituera à la production agricole mais sur une emprise très limitée (1,2 ha soit moins de 0,03% de la SAU communale). Il convient par ailleurs de souligner que la zone du projet est une zone UE dédiée à l'accueil d'activité économique selon le document d'urbanisme communal. Sa destination agricole a donc vocation à disparaître.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pas d'autres projets rencensés en cours.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pas d'incidence transfrontière

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Pas d'impact sur l'environnement au vu des modifications non-notables réalisées

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

NA

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☑
2	Annexe 9 : Réponse sur le périmètre Natura 2000 en partie 5 du Cerfa 14734*04	☑
3	Annexe 10 : Réponse sur le milieu naturel en partie 6 du Cerfa 14734*04	☑
4	Annexe 11 : Réponse sur les Risques en partie 6 du Cerfa 14734*04	☑
5	Annexe 12 : Rapport Etude pédologique	☑

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MARCAIS

Prénom GUILLAUME

Qualité du signataire DIRECTEUR

À PARIS

Fait le 2 0 / 0 9 / 2 0 2 4

Signature du (des) demandeur(s)